

DDTM

La **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires et de la **M**er met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable. Elle fait connaître et veille à l'équilibre des territoires urbains et ruraux, elle assure la gestion des gens de la mer, elle met en œuvre les politiques en matière d'environnement, d'agriculture, d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport.

Elle rassemble l'essentiel de la DDE (**D**irection **D**épartementale de l'**É**quipement), de la DDAF (**D**irection **D**épartementale de l'**A**griculture et de la **F**orêt), des directions des affaires maritimes et une partie des services de la Préfecture.

C'est un regroupement de l'expertise technique de l'État qui propose une approche cohérente des besoins de la population et permet un accès simplifié aux services de l'État.